

ANDRE BEYAERT

avocat

Costermansville, le 13 février 1953

~~Sec. 1~~
~~du 28/2/ur 3~~

Monsieur l'Administrateur du
Territoire de
Ruhengeri.

Monsieur l'Administrateur,



Je vous serais très obligé de bien vouloir remettre le pli ci-annexé en mains propres à M. Fr. Ortmans, exploitant minier installé à une quarantaine de kms de Ruhengeri. Pourriez-vous éventuellement signaler à M. Ortmans que vous avez une lettre à lui remettre en mains propres?

Au cas où cela serait impossible, je vous prierais ~~instantanément~~ de me renvoyer le pli, celui -ce ne pouvant être remis à personne d'autre qui que ce soit.

Avec tous mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée.

A. BEYAERT.

Bien reçue la lettre de 0 indiquée
Ruhengeri 26-2-1953
Catherine.

Neuilly ce 10/2/1953

Cher Monsieur Gauvin,

Je vous ai reçus ce matin et vous ai remercié.
Je vous ai dit que je devais déposer la lettre

au bureau de poste de Neuilly. Mais sans doute ne vous sera-t-il pas possible de me remettre la lettre lorsque le bureau est fermé.
En ce cas, je repasserai mardi prochain et vous demanderai à la même occasion.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Gauvin, l'expression de mes sentiments les meilleurs

— Obéry.